



Guide EDOF Gérer un dossier de l'entrée en formation à la déclaration de service fait

V3.2 du 23/05/2024

Sommaire				
1. Le cycle de vie d'un dossier2				
2. Déclarer l'entrée en formation4				
3. Déclarer la sortie de formation et le service fait6				

Pour une utilisation optimale d'EDOF, nous vous conseillons d'utiliser les navigateurs suivants :



Google Chrome



Mozilla Firefox



Safari



Microsoft Edge

Pour des raisons de sécurité informatique, de compatibilité, de performances et de confort d'utilisation, nous vous conseillons de toujours disposer de la dernière version mise à jour de votre navigateur proposé par son éditeur.

Gérer le dossier de l'entrée en formation à la DSF - Page 1 / 14







1. Le cycle de vie d'un dossier

Chaque dossier initié par un titulaire de compte passe par plusieurs étapes, qui relèvent du parcours d'achat direct.



Dans votre espace professionnel EDOF, le dossier passe par différents statuts, en fonction des actions réalisées soit par le titulaire, soit par l'organisme de formation.



Gérer le dossier de l'entrée en formation à la DSF - Page 2 / 14







Ces étapes sont reprises dans le tableau de bord de suivi des dossiers, dans votre Espace professionnel EDOF, menu « **Dossiers > Tous les dossiers** » :

 Tableau de bord Données administratives Données financières 	Dossiers Rechercher	Exporter S
Catalogue	Par Dossier de formation Par Intituéi de la formation Par Nom du stagiaire Q Rechercher un dossier de formation par numéro	→
Tous les dossiers Dossiers en cours	Tous 2447 A traiter En attente Accepté Entrée déclarée Sortie déclarée Service fait déclaré Service fait validé Facturé Refusé	Annulé

Et dans le détail de chaque dossier, une frise chronologique rappelle ces étapes.

Session du 13/11/2023	au 14/11/2023						
A traiter Reçu le 13/11/2023	En attente par vous le 13/11/2023	Accepté par le titulaire le 13/11/2023	Entrée déclarée depuis le 13/11/2023	Sortie déclarée par vous le 13/11/2023	Service fait déclaré taux de réalisation 100% le 13/11/2023	Service fait validé par la CDC le 13/11/2023	Facturé

Pour les étapes « à traiter » à « En attente », vous pouvez vous reporter au mode d'emploi « Gérer une demande d'inscription (dossier à traiter) ».

A l'étape « **Accepté** », vous trouverez les dossiers des titulaires ayant accepté votre proposition de commande.

Nous vous rappelons que vous ne pouvez pas revenir sur les informations que vous validez ou les actions que vous effectuez. Ne passez à l'étape suivante que si vous êtes sûrs de votre saisie (exemple : ne déclarez une entrée en formation qu'une fois assuré que le stagiaire a effectivement démarré sa formation) et vérifiez bien les informations que vous saisissez avant chaque validation/annulation.

Ce mode d'emploi vous accompagne dans la gestion du dossier, de l'étape « Accepté » à l'étape « Service fait déclaré ».









2. Déclarer l'entrée en formation

Vous disposez de <u>3 jours ouvrés</u> pour déclarer l'entrée en formation du stagiaire. **Vous devez déclarer la date effective (réelle) d'entrée en formation, qui peut différer de la date de début de session.** La date ne peut pas être antérieure à la date indiquée dans la commande acceptée par le titulaire.

Pour les formations à distance : vous devez saisir la date à laquelle le stagiaire démarre concrètement son apprentissage. Par exemple : écouter une vidéo, réaliser un exercice, etc.

L'ouverture du service au stagiaire, l'envoi des modalités de connexion par l'organisme, ou les seuls tests de connexion réalisés par le titulaire, ne constituent pas une entrée effective en formation.

Si vous déclarez une entrée à tort, vous ne percevrez pas l'indemnité d'annulation de 5% (cinq pour cent) du prix de la formation.

Dans le menu, sélectionnez l'entrée « Dossiers en cours » puis cliquez sur l'onglet « Accepté ».

Tableau de bord		_			
Données administratives	Dossiers en cours				
€ Données financières	Rechercher				
📰 Catalogue	Par Dossier de formation Par Intitulé de la formation Par Nom du stagiaire				
Dossiers	Q Rechercher un dossier de formation par numéro →				
Tous les dossiers					
Dossiers en cours	Tous A traiter En attente Accepté 28 Entrée déclarée Sortie déclarée	Service fait déclaré			
Dossiers à facturer	Service fait validé				
Dossiers en contrôle	Intitulé de la formation 🔅 Dernière action 💲	Dates de session 💲			



Ouvrez le dossier du titulaire dont vous devez déclarer l'entrée en formation et cliquez sur le bouton « **Déclarer l'entrée en formation** ».

Session du 01	/02/2024 au 01	/01/2026		Le titulaire ne s'e	est pas présenté ?	🖍 CONFIRM	ER SON ABSENCE
				•			
A traiter Reçu le 08/12/2023	En attente par vous le 08/12/2023	Accepté par le titulaire le 08/12/2023	Entrée déclarée	Sortie déclarée	Service fait déclaré	Service fait validé	Facturé
	LER LE DOSSIE	R			🖍 DÉCL	ARER L'ENTRÉE	EN FORMATION

Gérer le dossier de l'entrée en formation à la DSF - Page 4 / 14





3



Un message informatif vous demandera alors de confirmer que le titulaire participera à la formation. Cliquez sur le bouton « OUI, CONTINUER » si vous êtes certain qu'il a bien commencé sa formation.



Saisissez la date à laquelle le stagiaire a **effectivement commencé sa formation** puis validez.

Déclaration de l'entrée en formation				
Sauf mention contraire, tous les champs	sont obligato	res.		
Le stagiaire est entré en formation le : 01/02/2024	Ē			

Le dossier passera automatiquement au statut « Entrée déclarée ».



Gérer le dossier de l'entrée en formation à la DSF - Page 5 / 14









3. Déclarer la sortie de formation et le service fait

Vous disposez de <u>3 jours ouvrés</u> pour déclarer la sortie de formation du stagiaire et déclarer le service fait.

Cette obligation est mentionnée dans les Conditions Particulières des Organismes de Formation ARTICLE 5.1.1 INFORMATION SUR L'ENTREE ET LA SORTIE EFFECTIVE DU STAGIAIRE DE LA FORMATION : « L'Organisme de formation dispose également de 3 jours ouvrés à l'issue de la formation pour informer la CDC de la sortie effective du Stagiaire et concomitamment pour effectuer la déclaration complète du service fait en indiquant le motif de sortie et le taux de réalisation de la formation. »

Vous devez déclarer la date effective (réelle) de sortie de formation, qui peut être différente (mais pas postérieure) à la date de fin de session. Vous déclarerez, au même moment, le service fait, qui permettra de renseigner le motif de sortie du stagiaire et ce qu'il a réalisé.

Ce délai de 3 jours démarre à la date de sortie effective de la formation, y compris en cas d'interruption ou d'abandon.

Dans le menu, sélectionnez l'entrée « **Dossiers en cours** » et cliquez sur l'onglet « **Entrée déclarée** ».

 € Données financières i≡ Catalogue El Dossiers 	Tous A traiter En attente Accepte	Entrée déclarée 31 Sortie déclarée Service fait validé	Service fait déclaré
Tous les dossiers Dossiers en cours	Intitulé de la formation 💲	Dernière action 💲	Dates de session 💲

Gérer le dossier de l'entrée en formation à la DSF - Page 6 / 14







2

Ouvrez le dossier du titulaire dont vous devez déclarer la sortie de formation et **cliquez sur le bouton « Déclarer la sortie de formation »**

Session du 31/07/2023	au 31/12/2023						
A traiter Recu le 26/07/2023	En attente par vous le 26/07/2023	Accepté par le titulaire le 26/07/2023	Entrée déclarée depuis le 01/08/2023	Sortie déclarée	Service fait déclaré	Service fait validé	Facturé
						DÉCLARER	LA SORTIE DE FORMATION

3

Saisissez la date effective (réelle) à laquelle le stagiaire est sorti de formation et cliquez sur le bouton « SUIVANT ».

Le stagiaire est sorti de formation le	-	
07/05/2024	•	
JJ/MM/AAAA		

Une fois la déclaration de sortie de formation faite, vous pouvez déclarer le service fait. Cliquez sur le bouton « DECLARER LE SERVICE FAIT ».



Attention, à ce stade, la sortie de formation n'est pas encore enregistrée. La date de sortie que vous avez renseignée ne s'affiche pas encore. Elle ne sera enregistrée qu'une fois le service fait déclaré.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité



5

Sélectionnez un des niveaux de réalisation du parcours de formation : le parcours a été « **suivi** intégralement » ou « suivi partiellement ».

Déclaration de la sorti Le stagiaire est sorti de formation le 31/12/2023	e de formation	
JJ/MM/AAA		
Déclaration du service	fait	
Tous les champs sont obligatoires. Le parcours a été :		
Suivi intégralement Suivi part	iellement	
(i) QUEL SERA LE MONTANT À FA	CTURER ?	ANNULER ENREGISTRER

Vous avez le choix entre deux niveaux de réalisation :

- Réalisation totale : le parcours a été suivi intégralement ; le stagiaire a suivi et validé tous les modules de sa formation, il a atteint ses objectifs initiaux. Le taux de réalisation est de 100%.
- **Réalisation partielle :** le parcours a été suivi partiellement ; le stagiaire n'a pas pu suivre et valider tous les modules de sa formation, il n'a pas atteint ses objectifs initiaux. Cela peut être du fait de l'organisme ou du stagiaire. Le taux de réalisation est inférieur à 100%.

Si vous sélectionnez « Suivi intégralement », assurez-vous d'avoir bien compris les implications de votre avant de cliquer sur le bouton « ENREGISTRER ».

Déclaration du service fait	
Tous les champs sont obligatoires.	
Le parcours a été : Suivi intégralement Suivi partiellement	
() QUEL SERA LE MONTANT À FACTURER ?	ANNULER ENREGISTRER





Il ne vous sera pas demandé de saisir un taux de réalisation (fixé automatiquement à 100%), ni de renseigner un motif de sortie de formation. Votre déclaration de service fait sera enregistrée vous ne pourrez pas revenir en arrière.

Si vous sélectionnez « Suivi partiellement », vous allez ensuite renseigner :

- _ S'il y a eu un cas de force majeure du stagiaire ou s'il n'y a pas eu de cas de force majeure,
- Le taux de réalisation, strictement inférieur à 100%,
- La durée de la partie « non-réalisée » du parcours. _



Liberté Égalité

Fraternité

Vous avez choisi « suivi partiellement ».

Déclaration d				
Tous les champs sont obligatoires.				
Le parcours a été :				
Le parcours a été :				

Sélectionnez un type de cas de force majeure, Vous avez le choix entre un cas de force majeure du stagiaire ou une absence de cas de force majeure.



Gérer le dossier de l'entrée en formation à la DSF - Page 9 / 14







Une fois que vous avez répondu à la question « Est-ce en raison d'un cas de force majeure ? », **vous pouvez être invité à sélectionner un motif de sortie**.

Si vous sélectionnez « Oui, du stagiaire » à la question « est-ce en raison d'un cas de force majeure », vous n'avez pas besoin de renseigner un motif de sortie. En effet, il n'existe qu'un seul motif de sortie de formation, rattaché au cas de force majeure du stagiaire. Ce motif de sortie sera automatiquement enregistré.

Déclaration du	service fait	
Tous les champs sont obli	gatoires.	
Le parcours a été :		
Suivi intégralement	Suivi partiellement	
st-ce en raison d'un cas de forc Oui, du stagiaire	se majeure ? Non, il n'y a pas de cas de force maieure	
Qu'est ce qu'un cas de force	majeure ? [2]	
Taux de réalisation (en %)	
Veuillez renseigner le taux de r	éalisation.	
Comment calculer le taux d	e réalisation ?	
Précisez la durée de ce qu	i n'a pas été réalisé :	
Unité de temps (optionr	Quantité (optionnel)	
() QUEL SERA LE MO	NTANT À FACTURER ?	ANNULER ENREGISTRER

Vous poursuivez votre déclaration en indiquant le taux de réalisation.

Si vous sélectionnez « Non, il n'y a pas de cas de force majeure » à la question « est-ce en raison d'un cas de force majeure », vous aurez à choisir un motif de sortie parmi la liste :

- Le stagiaire a été absent ou a abandonné sans force majeure
- L'organisme a interrompu la formation et a fait une proposition de report
- L'organisme a interrompu la formation sans proposer de reprise

Gérer le dossier de l'entrée en formation à la DSF - Page 10 / 14







Est-ce en raison d'un cas de Oui, du stagiaire	Non, il n'y a pas de cas de force majeure				
Qu'est ce qu'un cas de fo	orce majeure ? [2]				
Quel est le motif de sortie	de formation ?				
Le stagiaire a été abs	isent ou a abandonné sans force majeure.	<u></u>			
L'organisme a interrompu la formation et a fait une proposition de report.					
L'organisme a interrompu la formation sans proposer de report.					

Les motifs "Autre motif à la sortie de formation du fait du stagiaire" et "Autre motif à la sortie de formation du fait de l'organisme" ont été retirés car ne correspondant à aucun cas mentionné dans les Conditions Générales d'Utilisation.

Quel motif de sortie sélectionner selon les cas ?

Lorsque vous déclarez une réalisation partielle, vous devez identifier le motif de sortie le plus adéquat.

Posez-vous la question : pourquoi le stagiaire n'est pas allé au bout de son parcours ? Qui porte la responsabilité de cette réalisation partielle ?

Une fois que vous avez répondu à la question « Est-ce en raison d'un cas de force majeure », vous avez à votre disposition une liste réduite de motifs de sortie, rattachés à la personne responsable de la réalisation partielle.

Motif de sortie	Interprétation
Le stagiaire a été absent ou a abandonné sans force majeure	Le titulaire de compte n'a pas pu suivre l'intégralité de la formation, ou n'a pas pu bénéficier de l'intégralité de l'accompagnement, car il a dû abandonner le parcours en cours de route, ou il a été absent pendant la durée de la prestation et n'a pas pu rattraper cette absence.
	La réalisation est donc partielle et c'est le stagiaire qui porte la responsabilité de n'être pas allé au bout de son parcours.
	Le taux de réalisation sera inférieur à 100%.
	À noter : si le stagiaire a abandonné ou a été absent pour cause de force majeure mais que l'organisme ne l'a pas déclaré, il devra le justifier auprès de la Caisse des Dépôts, sur son espace personnel.
L'organisme a interrompu la formation avec une proposition de report	L'organisme de formation doit interrompre la formation ou l'accompagnement pour une raison qui lui est propre. Le fait que le stagiaire ne puisse pas aller au bout de son parcours relève de la responsabilité de l'organisme.
	Toutefois, l'organisme propose un report/une prolongation de la fin de la prestation au titulaire.

Quelle est la signification de chacun des motifs de sortie ?

Gérer le dossier de l'entrée en formation à la DSF - Page 11 / 14







	Le stagiaire pourra donc reprendre son parcours avec le même organisme de formation.
L'organisme a interrompu la formation sans proposer de report	L'organisme de formation doit interrompre la formation ou l'accompagnement pour une raison qui lui est propre. Le fait que le stagiaire ne puisse pas aller au bout de son parcours relève de la responsabilité de l'organisme.
	Par contre, il ne peut pas proposer un report/une prolongation de la fin de la prestation au titulaire (cessation d'activité, déréférencement par la CDC)
	Le stagiaire ne pourra pas reprendre son parcours avec le meme organisme.

Une fois le motif sélectionné, une validation est demandée, pour s'assurer que vous avez bien compris les implications de votre choix. Il est essentiel de bien vérifier les informations du message récapitulatif avant de confirmer en cliquant sur le bouton « OUI, ENREGISTRER ».

Une fois le motif sélectionné, vous renseignez ensuite le taux de <u>réalisation partielle</u> que vous avez préalablement calculé.

Comment calculer le taux de réalisation ? Précisez la durée de ce qui n'a pas été réalisé : Unité de temps (optionnel) • Quantité (optionnel)	Taux de réalisation (en %)					
Précisez la durée de ce qui n'a pas été réalisé : Unité de temps (optionnel) - Quantité (optionnel)	Comment calculer le taux de réal	isation	2 🖸			
Unité de temps (optionnel) - Quantité (optionnel)	Précisez la durée de ce qui n'a	pas été	réalisé :			
	Unité de temps (optionnel)	-	Quantité (optionnel)			

Par exemple :

- Votre formation dure 5 jours (35 heures)
- Le stagiaire n'a pas suivi ½ journée de formation (3,5 heures)
- Le taux de réalisation est donc de 90% ((35-3,5)/35 X 100)

Le taux de réalisation doit être entier (il n'est pas possible de saisir des décimales).

Si votre calcul génère des décimales, il faudra appliquer alors la règle suivante : si le chiffre après la virgule est égal ou supérieur à 5, vous arrondissez au % supérieur ; si le chiffre après la virgule est inférieur à 5, vous arrondissez au % inférieur.

Exemples : votre taux de réalisation est de 75,52%, vous saisissez 76%. Votre taux de réalisation est de 80,15%, vous saisissez 80%.

Gérer le dossier de l'entrée en formation à la DSF - Page 12 / 14







Vous pouvez préciser enfin la durée de ce qui n'a pas été réalisé.

Taux de réalisation (en %) 80	
Comment calculer le taux de réalisation ?	
Précisez la durée de ce qui n'a pas été réalisé :	
Unité de temps (optionnel) - Quantité (optionnel)	
() QUEL SERA LE MONTANT À FACTURER ?	ANNULER ENREGISTRER

BONNE PRATIQUE : VERIFIER LE MONTANT A FACTURER

Avant de valider, pensez à vérifier le montant à facturer !

En cliquant sur le bouton « QUEL SERA LE MONTANT A FACTURER », vous visualisez le montant à facturer attendu par la Caisse des Dépôts, et calculé en fonction des informations renseignées à la déclaration de service fait.

() (QUEL SERA LE MONTANT À FACTURER ?	
Quel s	era le montant à facturer ?	>
Montan	t calculé selon les Conditions Générales d'Utilisation (CGU)	1 200,00 €
i	Ce montant est calculé à partir des informations fournies dans votre déclaration de service fait. En cas d'err montant pourra être revu en cas de désaccord ou de non-confirmation du stagiaire.	eur, vous pouvez encore modifier votre déclaration. Ce

Si le montant affiché n'est pas cohérent, cliquez sur le bouton « ANNULER » pour retourner à l'étape « DECLARER LA SORTIE DE FORMATION » et refaire le parcours de la déclaration de service fait.

Si le montant affiché est cohérent avec le montant que vous avez prévu de facturer, vous pouvez alors valider votre déclaration de service fait en cliquant sur le bouton « ENREGISTRER ».

Le dossier est passé au statut « Service fait déclaré ».

Gérer le dossier de l'entrée en formation à la DSF - Page 13 / 14







Une fois votre choix confirmé, vous retrouverez les informations saisies :

Sur la ligne chronologique

Session du 02/05/2021 au 27/06/2021

A traiter	En attente	Accepté	Entrée déclarée	Sortie déclarée	Service fait déclaré taux de	Service fait validé	Facturé
Reçu le 07/06/2021	par vous le 07/06/2021	par le titulaire le 07/06/2021	depuis le 03/05/2021	par vous le 27/06/2021	réalisation 55% le 12/05/2022		

Dans l'onglet « historique » du dossier

TITULAIRE	ACTION	FACTURE	HISTORIQUE
Date	Evènement	Auteur	
30/06/2022 à 09h17	Dossier en contrôle	CDC	✓ AFFICHER LE DÉTAIL
12/05/2022 à 12h12	Déclaration service fait	Organisme	▼ AFFICHER LE DÉTAIL
05/08/2021 à 08h48	Déclaration Sortie de formation	Organisme	• AFFICHER LE DÉTAIL
07/06/2021 à 16h09	Déclaration service fait	Titulaire	MASQUER LE DÉTAIL
Taux de réalisati	on : 55 %		

Motif de sortie de formation : Le stagiaire a été absent ou a abandonné pour force majeure.

Quelles sont les prochaines étapes ?

Le stagiaire reçoit une notification l'informant de votre déclaration. Il a cinq jours ouvrés pour réagir dans son espace personnel : informer la Caisse des Dépôts en cas de désaccord, télécharger un justificatif de cas de force majeure...

La Caisse des Dépôts peut aussi contrôler le service fait et vous demander des pièces justificatives attestant le service fait. Vous aurez alors 5 jours ouvrés pour les transmettre.

Une fois ce délai passé et en fonction des déclarations du stagiaire, la Caisse des Dépôts valide la déclaration de service fait.

Vous pouvez alors transmettre les éléments de facture pour les dossiers.

Consultez le guide « Facturation et règlements » !

Gérer le dossier de l'entrée en formation à la DSF - Page 14 / 14

